



EFE International

Une solution pour les Entreprises des Français.es à l'Etranger

QUI SOMMES-NOUS ?

EFE International est une initiative portée par le Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France et le réseau des CCI Françaises à International, deux opérateurs économiques privés.

EFE International est une Société Anonyme de droit français (SAS) à capital variable, dont le siège social est basé à Levallois-Perret.

Notre mission :

- Développer le commerce extérieur de la France ;
- Apporter des services aux Entrepreneurs Français de l'Étranger ;
- Renforcer le lien des Entrepreneurs Français de l'Étranger avec la France.

Une initiative



QU'EST-CE QU'UNE E.F.E ?

- Une entreprise de droit local, dont le ou les fondateurs sont de nationalité française.
- Entreprise détenue majoritairement par des Français (ou dans la limite imposée par la réglementation locale).
- Toute taille et tout secteur d'activité confondus

Non obligatoire pour être une EFE, mais ouvrant certains avantages :

- Votre activité abonde l'économie française :
 - Vous contribuez à l'essor du commerce extérieur de la France.
 - Vous représentez, importez, distribuez des produits ou services français.
 - Vous assurez la promotion de la France et du savoir-faire français dans votre pays de résidence.
 - Vous recommandez le recours à des produits ou savoir-faire français dans le cadre de votre activité professionnelle.



Sujets de discussions et de travail

Avril 2021

Date de création d'EFE
International

Aujourd'hui

Discussions en cours avec de
nombreux parlementaires

#1 Accès au dispositif V.I.E

Recrutez des talents
avec le **dispositif
V.I.E** par la gestion,
le portage et le suivi
administratif de V.I.E
pour le compte des
E.F.E

#2 Passerelles vers la France

**Offre de services en
France** (sourcing,
partenariat,
Croissance externe,
relocalisation,
stagiaires,
recrutement...)

#3 Solutions de financement

- Fonds de **solidarité**
- Fonds
d'**investissement**
- Accès aux **réseaux
bancaires**

#4 Création d'un label EFE

- Une **reconnaissance**
pour les **E.F.E**
- Un **recensement** à
lancer



#1 ACCES AU DISPOSITIF V.I.E

Un programme de mobilité internationale sécurisé et simple !

Le **Volontariat International en Entreprise (V.I.E)** est un dispositif RH de mobilité internationale sécurisé par l'Etat français qui permet à une entreprise de droit français de confier une mission professionnelle à l'étranger, à un talent français ou ressortissant de l'Espace Economique Européen, âgé de 18 à 28 ans.

La démarche est simple à mettre en œuvre :

Vous définissez la mission qui correspond à votre situation : étude de marché, prospection commerciale, animation de réseaux de distribution, renforcement d'équipes locales, accompagnement d'un contrat ou d'un chantier, ingénierie, contrôle qualité, support technique d'un agent local, etc.

Vous définissez la durée de la mission : de 6 à 24 mois, reconductible une fois pendant cette période.

Avec le soutien



Conditions d'accès

Etes-vous éligible ?

Pour évaluer votre éligibilité à la formule V.I.E, constituez votre dossier de candidature et déposez votre demande auprès de votre comité local composé de la CCI Française locale et du représentant local des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCE).

Si votre dossier est accepté, vous obtiendrez le «**Label EFE International**» qui vous donnera accès à la formule V.I.E.

Vous avez obtenu le « **Label EFE International** » par le comité local de votre pays d'implantation. Vous pouvez désormais :

- Devenir Associé agréé par le comité stratégique
- Entrer dans le capital d'EFE International SAS

Quelles conditions ?

La prise de participation dans le capital d'EFE International à hauteur de **2,5 K€** et un versement en compte courant d'associé d'un montant de **2,5 K€**.

Ce dispositif permet de créer un lien juridique entre l'E.F.E et la France et ainsi, d'accéder à de nouveaux services auparavant inaccessibles.

Ces contributions permettent à EFE International de disposer d'une trésorerie et de garantir toute action nécessaire en cas de besoin, notamment dans le cadre du rapatriement d'un V.I.E., d'une crise dans le pays, d'une E.F.E défailante, etc.

Contactez-nous pour connaître le budget 

Résultats du dispositif à août 2023

32

E.F.E au capital
d'EFE International
issues de 18 pays

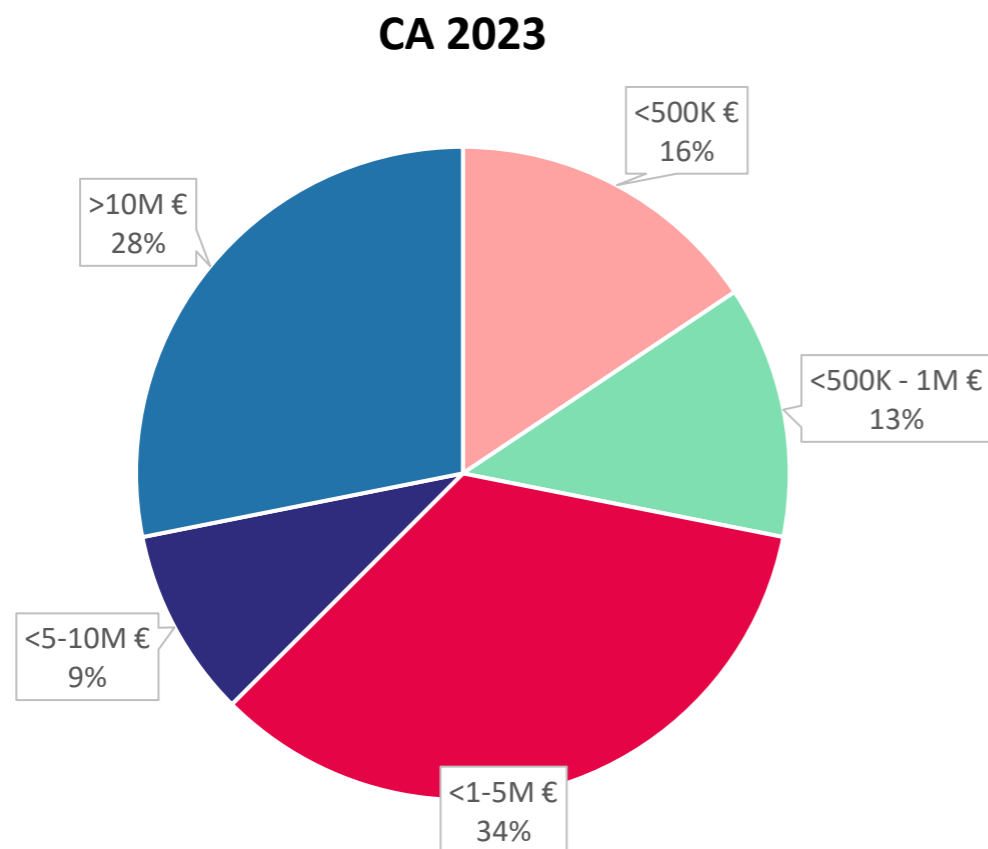
50

V.I.E en poste ou
en cours de
recrutement depuis la
création du
dispositif

5

E.F.E en cours
d'intégration au
capital d'EFE
International

Les EFE au capital EFE International



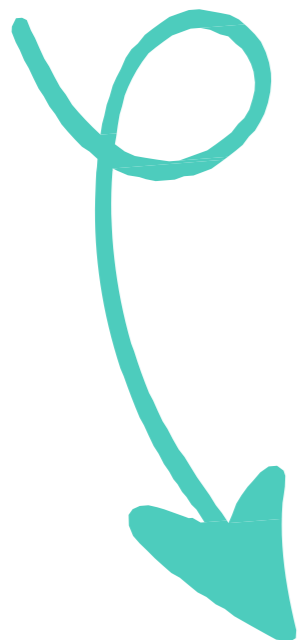
Liste des pays dans lesquels nous avons envoyé des V.I.E :

Allemagne, Autriche, Djibouti, Espagne, Etats-Unis, Ile Maurice, Panama, République Dominicaine, Roumanie, Sénégal, Suède, Suisse, Thaïlande, Australie, Mexique, Vietnam, Madagascar, Gabon, Norvège.

Liste des secteurs couverts :

Agroalimentaire, Commerce de gros détail, Importation vins et spiritueux, IT, santé et médical, média, aéronautique et transports urbains, joaillerie, design et architecture, BTP, Restauration, Tourisme, Technologie, Conseil...

LES ETAPES À RETENIR



- 1 Remplir les critères pour intégrer EFE International
- 2 Se rapprocher de votre CCI FI locale et/ou du comité CCE
- 3 Déposer une candidature et obtenir le label EFE
- 4 Entrer dans le capital d'EFE International
- 5 Signer le pacte d'associé
- 6 **ACCEDER AU DISPOSITIF V.I.E**

Souhaitez-vous recruter un V.I.E ?



#2 PASSERELLES VERS LA FRANCE

EFE international propose aussi une **palette de services d'accompagnement opérationnel** qui permettra à toutes les EFE souhaitant développer une activité en France, de disposer de tous les outils pour réussir :

- Création d'une filiale en France
- Etude de marché Domiciliation - hébergement
- Recherche de bureaux ou de site d'implantation
- Sourcing de produits ou équipement
- Soutien logistique – transport
- Reprise d'entreprises Croissance externe Recrutement

EFE International travaille avec un réseau de partenaires qui lui permet de vous proposer les meilleures compétences selon vos besoins.

#3 SOLUTIONS DE FINANCEMENT

Le réseau des CCI FI et les CCE ont constitué un pool de travail qui évalue actuellement des pistes de solutions de financement qui pourraient être proposées aux EFE.

Plusieurs outils sont actuellement à l'étude : fonds de solidarité, prêts d'honneur, financement classique, création d'un fonds d'investissement.

Les outils qui seront proposés auront pour but d'apporter des **aides financières** aux EFE selon leur situation : **aides ponctuelles** ou **limitées** dans le cadre d'un **fonds de solidarité** dédié. Accompagnement dans leur croissance avec le soutien de professionnels du secteur au travers de la création d'un **fonds d'investissement**.

Parallèlement, les équipes d'EFE International répertorient les banques françaises ayant un réseau déployé dans le monde et qui pourraient proposer des solutions aux EFE. L'enjeu est de constituer un mapping de banques partenaires en capacité de soutenir les EFE.





#4 Label EFE

Les parlementaires s'emparent du sujet de la reconnaissance des E.F.E.

Recenser et valoriser les entrepreneurs français à l'étranger, notamment grâce à un «label» promouvant le savoir-faire français : c'est l'objet d'une proposition de loi votée largement le 30 mai dernier en première lecture au Sénat et qui doit être votée dans les prochains mois à l'Assemblée Nationale.

Le texte est porté par deux sénateurs représentant les Français établis hors de France, chefs d'entreprise et rattachés au groupe Les Républicains, Evelyne RENAUD-GARABEDIAN et Jean-Pierre BANSARD.

Reconnaissance et soutien des Entrepreneurs français à l'étranger

Article 1 - Définition

Est considéré comme entrepreneur français à l'étranger le citoyen de nationalité française, inscrit au Registre, qui crée, assure la direction générale ou exerce le contrôle effectif du capital d'une entreprise de droit local - sans lien capitalistique avec une entreprise française - ou encore qui en détient une part égale au maximum de ce qu'autorise le droit local (dans les pays où il existe des restrictions).

Article 2 - Identification

Un comité spécifique sera chargé de l'identification de ces entrepreneurs. Il sera composé, notamment, des représentants des chambres de commerce, CCEF... Suite à de longues négociations, nous sommes heureux de vous annoncer que les Conseillers des Français de l'étranger en feront également partie. Cette loi crée donc une nouvelle prérogative pour les élus consulaires.

Article 3 - Label et répertoire

Ces entrepreneurs qui valorisent la France à l'international pourront bénéficier d'un label spécifique - dont le nom sera déterminé par décret - et seront regroupés au sein d'un répertoire public.

ÉQUIPE EFE INTERNATIONAL



ALAIN TAIEB

*Président EFE International
Membre du conseil d'administration des
Conseillers du Commerce Extérieur de la France*



CHARLES MARIDOR

*Directeur Général EFE International
Délégué General CCI France International*



MARINE GUYOT

*Chargée de mission pour les Conseillers
du Commerce Extérieur de la France*



GUILLAUME CRUCIATA

Chargé de mission EFE International



CHARAFA CHEBANI

*Directrice Business Development
CCI France International*



VALERIE CHANTRELLE

*Responsable Administrative et
Financière CCI France
International*



Nous contacter

MAIL

CONTACT@EFE-INTERNATIONAL.ORG

SITE WEB

WWW.FORUM-EFE.ORG/

ADRESSE

8-10 RUE PIERRE BROSSOLETTE
92300 LEVALLOIS-PERRET FRANCE